

L'Îlot. Un accueil, un toit, un nouveau départ.

Dans vos Nouvelles

► DOSSIER CENTRAL

La prison de la Santé réouvre, l'Îlot y rentre !



► EN BREF

Retour sur le prélèvement à la source.

Rejoignez-nous : devenez bénévole !

L'Îlot digital

Pour garder le contact tout au long de l'année avec l'Îlot, rendez-vous sur notre site :

www.ilot.asso.fr



Vous pouvez également nous suivre sur les réseaux sociaux et partager nos nouvelles dans vos réseaux.

-  Facebook : @IlotAsso
-  Twitter : @IlotAsso
-  LinkedIn : L'Îlot, Maisons d'accueil

Nouvelles de l'Îlot

Bulletin trimestriel
 Directeur de la publication :
 Hubert de Gabory
 ISSN n° 1763-1688.
 Dépôt légal : Mars 2019
 Impression : Maraval
 Crédits photos: Stéphane OUZOUNOFF/
 CIRIC, Delphine Didier

Maisons d'accueil l'Îlot
 Association reconnue d'utilité publique
 88 boulevard de la Villette - 75019 Paris
 01 43 14 31 00 - Fax : 01 48 06 22 10
maisons-accueil@ilot.asso.fr



UN NOUVEAU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT MIS EN PLACE PAR L'ÎLOT

A l'occasion de ses 50 ans, l'Îlot va lancer son programme d'accompagnement *dedans-dehors*. La réouverture de la prison de la Santé en ce début d'année est l'occasion de démarrer une expérimentation au sein de cet établissement parisien.

Jusqu'ici, l'Îlot agissait après la sortie de prison, pour aider les anciens détenus à se réinsérer par un accompagnement social et professionnel. Depuis de nombreuses années, nous faisons le constat des multiples ruptures qui jalonnent le parcours de ces personnes, ce qui a été la raison centrale de notre choix de désormais intervenir *dehors* et *dedans*.

Nous avons déjà amorcé cette démarche en accueillant dans nos centres des personnes en aménagement de peine. Mais il nous faut aujourd'hui aller plus loin et préparer les détenus à la sortie dès le temps d'incarcération.

Car la sortie, si elle n'a pas été préparée, peut être un traumatisme supplémentaire. Le fonctionnement de l'univers carcéral est un frein à l'autonomie et à la projection dans l'avenir : retrouver la vraie vie à la sortie devient souvent un combat, où seuls les mieux préparés et les plus entourés pourront réussir leur réinsertion, d'autant plus que la récidive menace !

Il faut rendre la sortie plus fluide avec un suivi personnalisé des détenus qui va les préparer à l'autonomie dès l'exécution de leur peine. Pour ce faire, nous allons resserrer nos liens avec tous les acteurs présents dans les maisons d'arrêt, plus particulièrement les Services pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP), et apprendre les règles de vie à l'intérieur. Notre première expérimentation *dedans* démarrera cette année à la prison de la Santé.

Un nouveau terrain d'actions pour l'Îlot, en cohérence avec notre projet associatif et qui pourra se déployer notamment grâce à votre généreux soutien et à votre engagement à nos côtés.

Hubert de Gabory, président

LA PRISON DE LA SANTÉ RÉOUVRE, L'ÎLOT Y RENTRE !

Après plus de quatre ans de travaux, la prison de la Santé a réouvert le 7 janvier 2019. Pour l'Îlot, c'est l'occasion de démarrer son programme d'accompagnement *dedans – dehors* pour amorcer durant l'exécution de la peine en prison, le parcours de réinsertion sans attendre la sortie.

LA SANTÉ 2.0

Conçue comme une prison modèle par l'architecte Vaudremer en 1867, la Santé était restée inchangée depuis, devenant le symbole du délabrement des prisons françaises. En 2009, le contrôleur des lieux de privation de liberté avait rendu un rapport pointant la vétusté de la prison. Il était temps de revisiter complètement cette prison pour améliorer les conditions de détention.

Avant sa fermeture, la maison d'arrêt n'intégrait que peu d'espaces dédiés aux activités des détenus. Or, parce qu'il vise à offrir des conditions de détention axées sur la préparation de la sortie mais également des conditions de travail plus sûres et performantes pour le personnel, le projet de réhabilitation exigeait de repenser en profondeur les espaces, avec la création de nombreux espaces collectifs :

- 1 500 m² consacrés aux ateliers de production et de formation (contre 400 m² initialement).
- Des salles de classes dans chaque quartier d'hébergement ainsi que dans le bâtiment central où se situe le pôle d'insertion et de prévention de la récidive (PIPR).
- Une grande salle informatique, un gymnase, plusieurs bibliothèques et bien évidemment la médiathèque Robert-Badinter, inaugurée en 2010, qui retrouve sa place de choix dans le nouveau bâtiment central.



Une cellule rénovée

Les prisonniers bénéficieront d'un peu plus d'espace du fait de l'agrandissement de la superficie de leur cellule, même si des lits superposés ont été installés dans la moitié d'entre elles, contribuant ainsi au désengorgement des prisons limitrophes largement saturées. Nouveauté, les cellules sont équipées de douches individuelles pour un meilleur confort et surtout moins de tensions pour les surveillants qui devaient organiser les mouvements des détenus pour les douches collectives. D'autres innovations comme le téléphone à l'intérieur des cellules ou la cantine¹ numérique ont pour objectif de « redonner du temps aux surveillants afin qu'ils réinvestissent

leur mission, le contact humain et la surveillance, plutôt que d'être des portes-clés » déclare Mme Rotach, Directrice de la prison, lors d'une interview donnée au Monde (01/2019).

La situation de La Santé en centre-ville joue en faveur du maintien des liens familiaux et d'une bonne préparation à la sortie, avec la proximité d'associations partenaires et d'entreprises. **Ce parti pris trouve bien évidemment écho dans les prises de position et les programmes de réinsertion des sortants de prison que l'Îlot porte depuis 50 ans désormais.**

LA VOLONTÉ DE S'ENGAGER DÈS LE DEDANS

Pour l'Îlot, la réouverture de la Santé représente la volonté d'assurer une continuité entre le *dedans* et le

¹ Les détenus peuvent acheter par le dispositif de la cantine des fournitures courantes (savon, dentifrice, boissons non alcoolisées, friandises, conserves, papier à lettres, journaux, stylos, etc.)



Vue aérienne de la prison de la Santé

dehors. L'association, au travers de ses années de travail auprès de ce public si particulier, a fait **le constat des nombreuses ruptures que vivent les personnes dans leur parcours pénitentiaire, souvent pénalisantes pour réussir la sortie et la réinsertion en société.** C'est la raison pour laquelle nous avons choisi, comme axe de développement, à l'occasion de notre 50ème anniversaire, de travailler la continuité entre le *dedans* et le *dehors*.

Dans leur pratique quotidienne, nos équipes ne peuvent que constater un manque de coordination entre les actions entreprises *dedans* et celles effectuées *dehors*. La prison de la Santé est avant tout une maison d'arrêt, c'est-à-dire qu'elle accueille principalement des personnes en attente de jugement et des personnes condamnées à des peines inférieures à deux ans. La plupart du temps, ces durées sont insuffisantes pour que la personne ait le temps d'initier une formation professionnelle lui permettant de trouver un emploi à la sortie, voire même, pour les courtes peines, de simplement préparer sa sortie. Qui plus est, durant cette période, elle est exposée dans la plupart des cas à la perte de son logement et de ses droits sociaux. L'arrêt des minima sociaux est aussi un vrai problème. Pour les courtes peines, c'est un vrai parcours du combattant d'arriver à être rétabli dans ses droits !

C'est pourquoi l'Îlot entend profiter de la réouverture de la prison de la Santé et en accord avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) pour **mettre en œuvre une nouvelle approche d'accompagnement à la réinsertion** : diffusions d'informations sur les possibilités d'accompagnement à la sortie, analyse du projet professionnel, ateliers de préparation à l'entretien d'embauche, mise en lien avec des organismes de formation, aide à la recherche d'emploi si le projet professionnel est suffisamment avancé. C'est en entreprenant toutes ces démarches dès l'incarcération que les détenus pourront se projeter et se préparer à l'après prison. **Il faut capitaliser les démarches initiées à l'intérieur pour accélérer le processus de réinsertion et éviter ainsi la récidive.**

C'est pour mener de tels programmes qui permettront d'améliorer le parcours des publics sous main de justice que nous avons besoin du soutien de nos donateurs dont vous faites partie. C'est grâce à votre fidélité que nous pouvons innover et aller plus loin pour aider la difficile mission de réinsertion des sortants de prison. Cette nouvelle page de notre histoire, après 50 ans d'existence, nous souhaitons l'écrire avec vous et grâce à vous et faire en sorte qu'elle s'inscrive dans l'évolution de notre société. ■

LA SANTÉ EN CHIFFRES

42 rue de la Santé, 75014 Paris

1867 Ouverture de la prison

2019 Réouverture (après 4 années de fermeture)

2,8 hectares de surface de terrain

150 places en semi-liberté et en cellule individuelle

700 places en maison d'arrêt mais possibilité de **1200** places avec l'installation de lits superposés

9m² surface moyenne d'une cellule contre **7m²** avant travaux

En bref...

RETOUR SUR LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE



Depuis le début de l'année, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est entré en vigueur. Il change notre manière de payer notre impôt sur le revenu mais ne doit pas être un obstacle à la générosité.

Vos dons continuent de bénéficier de la même déduction fiscale que les années précédentes. Cependant, elle n'entre pas dans le calcul du montant de votre impôt prélevé désormais chaque mois.

Aussi, pour compenser cette situation, l'administration fiscale a versé mi-janvier aux contribuables donateurs un acompte de 60% de la réduction d'impôt liée aux dons aux associations inscrite sur la déclaration 2018 (et calculée sur les dons effectués en 2017).

Une fois la déclaration 2019 effectuée, le solde de votre réduction d'impôt au titre des dons effectués en 2018 sera régularisé en septembre. **Ainsi, l'intégralité de vos dons 2018 sera bien déductible.**

Il en va de même pour les dons effectués en 2019, toujours déductibles à hauteur de 75% (dans la limite de 546€, puis à 66% dans la limite de 20% du revenu imposable).

Que vous nous souteniez régulièrement ou ponctuellement, vos dons bénéficieront de la même déduction fiscale que par le passé. **Rien ne change hormis les modalités de mise en œuvre !**

Aussi, nous comptons sur vous pour continuer à vous engager à nos côtés et à nous soutenir par votre générosité, grâce à laquelle depuis 50 ans l'Îlot mène un combat en faveur des plus vulnérables, et en particulier les sortants de prison.

REJOIGNEZ-NOUS : DEVENEZ BÉNÉVOLE !

Préparer la sortie, cela se passe dès l'exécution de la peine, à l'intérieur de la prison, grâce notamment à l'intervention de bénévoles. A l'occasion de la réouverture de la prison de la Santé et pour promouvoir ce bénévolat s'est tenu le 23 janvier un forum, à la Maison Caritas Alésia (Paris 13) du Secours Catholique. De nombreuses personnes ont fait le déplacement pour en savoir plus et écouter les témoignages des équipes du Secours Catholique, de l'Îlot, du Vicariat à la Solidarité du Diocèse de Paris, de la Halte Saint-Vincent, du Club informatique pénitentiaire (CLIP) et d'Auxilia.



Ces associations, spécialistes du milieu carcéral, ont souhaité rappeler **l'importance de leurs actions pour accompagner vers la voie de la réinsertion les personnes détenues.**

L'administration pénitentiaire, présente à l'événement, a confirmé leur rôle indispensable pour améliorer les conditions de détention mais aussi préparer la sortie. « On a vraiment besoin de la société civile pour leur (les personnes détenues) permettre de retrouver une place dans la société. C'est l'affaire de tous. L'implication des citoyens est indispensable » a déclaré Anne Luro, Adjointe au Directeur du Service pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris.

En cohérence avec son programme d'accompagnement dedans – dehors, l'Îlot sera présent dans les murs de la prison de La Santé. Cette nouvelle mission ne pourra voir le jour sans l'aide précieuse de bénévoles. C'est pourquoi nous proposons à toute personne pouvant consacrer un peu de temps en semaine à cette cause

de nous rejoindre. Le cœur de métier de l'Îlot est l'accompagnement vers l'emploi et le logement. Le bénévole assistera la personne détenue notamment

à définir et mettre en œuvre un projet professionnel, à acquérir les prérequis de la recherche d'emploi, à finaliser les démarches pour l'obtention d'un logement. Les bénévoles seront au préalable formés dans nos établissements afin de comprendre les enjeux de la mission, l'environnement carcéral et judiciaire et la relation avec une personne privée de liberté. Et comme en témoigne le récit d'un ancien détenu, devenu aujourd'hui bénévole et présent au Forum « personne ne peut se reconstruire tout seul ».

Si le bénévolat vous intéresse, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet pour en savoir plus: <https://www.ilot.asso.fr/nous-soutenir/devenir-benevole>

Ou nous contacter par mail : benevoles@ilot.asso.fr